



Brest, le 16 mars 2007

RESOLUTION GENERALE DU XXV^{ème} CONGRES

Avec MOSAIC, le SNCTA poursuivra sa politique de construction d'un service public européen coopératif de la navigation aérienne. En collaboration avec ses partenaires européens, le SNCTA établira notamment les fondements du statut des Ingénieurs Européens du Contrôle Aérien, qui reprendra les constituants du statut ICNA.

Le SNCTA réaffirme les principes de solidarité et d'harmonisation qui président aux rapports entre les centres, et lancera une politique ambitieuse de réduction des différentiels.

Dans le FAB central, le SNCTA exige que la DSNA défende avec vigueur sa place et ses principes, notamment en matière de ressources humaines. D'un point de vue opérationnel, le SNCTA soutient le renforcement des moyens alloués au CRNA Est.

Le SNCTA exige que la formation des personnels techniques se fasse au sein de la DSNA. A cette fin, il revendique la création d'une Direction de la Formation des Corps Techniques.

Le SNCTA défend une politique de restructuration globale de l'espace aérien inférieur français et s'oppose à son morcellement. Cette réorganisation se fera au sein de la DSNA, la consolidant ainsi comme prestataire unique des services de la navigation aérienne en France. Cette nouvelle organisation garantira la cohérence et l'efficacité des services rendus aux usagers et valorisera les personnels autour de la notion de « culture de métiers ».

Le SNCTA dénonce la dégradation générale des centres d'outre-mer et exige leur mise à niveau opérationnelle.

Dans un monde qui se judiciaire à l'excès, le SNCTA appelle les pouvoirs publics à ouvrir un espace de réflexion sur le périmètre exact de la responsabilité pénale des contrôleurs.

Enfin, le SNCTA rappelle son attachement à la logique protocolaire et aux engagements qu'il a pris dans le cadre de la Fonction Publique d'Etat.

Votée à l'unanimité le 16 mars 2007